

 ELSAN

CLINIQUE DU RENAISSON

Passeport Ambulatoire



Passeport Ambulatoire

Votre praticien vous a proposé une intervention chirurgicale ou un geste ambulatoire. C'est le meilleur moyen pour retrouver rapidement le confort de votre domicile, préserver vos habitudes familiales, et reprendre rapidement une vie professionnelle ou scolaire. Cette pochette regroupe toutes les informations indispensables pour préparer au mieux votre intervention et faciliter votre « Parcours jour » au sein de notre clinique.

LA PRÉ-ADMISSION

FAIRE SA PRÉ-ADMISSION AVANT LE JOUR DE VOTRE ENTRÉE EST OBLIGATOIRE

Nous vous recommandons d'effectuer votre pré-admission en même temps que la consultation de pré-anesthésie pour éviter deux déplacements.

Les bureaux de pré-admission sont situés dans le hall de la Polyclinique ; ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7h à 18h30. C'est une étape essentielle qui vous permettra de préparer au mieux votre hospitalisation. À cette occasion, vous serez informé des conditions de prise en charge de votre séjour par l'assurance maladie et votre mutuelle.

Lors de toutes vos démarches administratives à la Clinique du Renaison, vous devez vous munir de :

- Votre pièce d'identité;
- Votre carte Vitale ;
- Votre carte de mutuelle en cours de validité ;
- Si vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou (ACS) votre attestation de prise en charge
- Votre fiche admission complétée par le praticien.
- Votre pass sanitaire

** Pour les ressortissants étrangers : les formulaires en vigueur fournis par le pays d'origine.*

** Si votre prise en charge dans l'établissement est en rapport avec un accident de travail, la feuille d'accident de travail remise par votre employeur est nécessaire.*

LA VEILLE DE VOTRE SÉJOUR

Votre praticien vous a donné l'horaire de votre arrivée en fonction de votre prise en charge.

La clinique pourra vous contacter (téléphone ou sms) pour vous confirmer ou vous modifier votre horaire d'arrivée.

Prenez connaissance de votre journée : 3 engagements à respecter

1 S'INFORMER : LIRE ET SIGNER

Veillez à prendre connaissance et apporter les éléments remis lors de vos différentes consultations. Les documents doivent être complétés et signés : formulaire de consentement, recommandations des anesthésistes, désignation de la personne de confiance (pour les mineurs : l'autorisation d'opérer des 2 détenteurs de l'autorité parentale + la photocopie des deux cartes d'identité).

2 SE MUNIR DES DOCUMENTS MÉDICAUX

Apportez votre dossier médical complet : radiographies, bilans sanguins, consultation d'anesthésie, panoramique dentaire, autres examens éventuellement prescrits...

3 RESPECTER LES CONSIGNES

Soyez à jeun strict : aucun aliment, aucune boisson, pas de bonbon, pas de chewing-gum, etc. (sauf autorisation ou indication particulière du praticien en charge de l'intervention ou de l'anesthésiste).

Ne fumez pas.

Ne buvez **pas d'alcool** dans les 12 heures précédant l'intervention.

Prenez la douche pré-opératoire (shampooing compris) **à votre domicile, la veille au soir et le matin** de l'intervention. Effectuez la dépilation demandée en respectant le schéma fourni par le cabinet de votre chirurgien (rappel : l'utilisation du rasoir est interdite) ; coupez vos ongles de mains et de pieds, ne mettez ni maquillage ni vernis à ongles. Mettez des vêtements propres. Si vous avez un traitement habituel, **suivez les consignes données par le médecin anesthésiste** lors de la consultation et pensez à l'emporter pour la journée.

Il est interdit de porter **bijou, piercing ou montre** ; n'emportez **aucun objet de valeur** lors de votre séjour ambulatoire.

Les lentilles de contact sont à éviter, privilégiez vos lunettes.

Respectez les consignes de préparation opératoire données par votre chirurgien (par exemple, OPH : collyre, etc.).

L'INTERVENTION NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉE QU'À CONDITION D'AVOIR RESPECTÉ CES 3 ENGAGEMENTS.

Jour J

Votre arrivée :

ATTENTION risque d'attente.

Avant l'intervention : Un agent vous accueille et vous installe. Votre admission a été réalisée au moment de votre préadmission.

Si votre dossier était complet :

- Présentez-vous à l'heure prévue directement au service ambulatoire (à gauche de l'entrée principale) et installez-vous en salle d'attente.

Si votre dossier était incomplet :

Merci de vous munir des documents manquants indiqués sur la feuille jaune.

- Présenter-vous 1/2 heure avant au bureau des entrées pour compléter votre dossier.
- Prenez un numéro de passage et installez-vous en salle d'attente. Une secrétaire vous appellera par numéro et complétera votre dossier.

L'infirmière constitue le dossier de soins. Elle recueille les informations nécessaires à votre prise en charge et vous informe sur le déroulement de la journée en récupérant les formulaires complétés « Désignation de la personne de confiance » et « Directives anticipées », et les résultats des examens médicaux demandés par le médecin (carte de groupe sanguin, électrocardiogramme, bilan biologique, radio, ...).

Attention, tout document manquant peut justifier le report de votre prise en charge.

Elle s'assurera de votre identité et posera un bracelet d'identification qui servira tout au long de votre hospitalisation et que vous quitterez uniquement à votre domicile.

Elle vérifiera le respect des consignes liées à votre hospitalisation et vous interrogera sur votre traitement, allergies éventuelles, etc. Vous vous préparez à l'intervention en vous déshabillant et en mettant la chemise de bloc, un slip jetable et les chaussons.

Après l'intervention : L'infirmière assure votre surveillance post-opératoire et prend en compte votre douleur.

Un buffet bio et local est à votre disposition.

Si votre état de santé le nécessite, le médecin peut éventuellement décider de vous hospitaliser ; sinon, il vous revoit avant votre départ dans le service ou dans son cabinet et décide de l'heure de votre retour à domicile. Il vous remet, au besoin, les ordonnances, la lettre pour votre médecin traitant et le planning de vos nouvelles hospitalisations, en cas de programmations multiples (injection) ou consultation post-chirurgicale.

Votre sortie sera possible lorsque vous aurez récupéré vos capacités physiques et/ou intellectuelles. Nous vous conseillons donc de ne pas prendre de rendez-vous dans la journée, ou d'activité autre.

Avant votre départ : Avant votre départ du service, vous devez obligatoirement récupérer l'autorisation de sortie auprès de l'infirmière. Ne quittez jamais le service sans en aviser l'infirmier(ière).

Avant de quitter l'établissement, veillez à ne rien oublier dans votre chambre :

- Récupérer impérativement vos divers examens et ordonnances (radiographies, bilans sanguins, etc.).
- Retirer les objets de valeurs éventuellement déposés au coffre.

Présentez-vous à l'accueil de l'établissement afin de réaliser vos formalités de sortie.

Ne conduisez pas de véhicule pendant les 24 heures qui suivent l'intervention. Il est obligatoire d'être accompagné lors de votre sortie. Les 24 heures suivant votre hospitalisation, il est préférable qu'une personne reste à vos côtés, et avoir le téléphone à votre domicile.

La sortie d'un mineur ou d'un majeur protégé n'est autorisée qu'en présence du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur.

Sortie contre avis médical : Dans le cas où vous auriez décidé de quitter l'établissement contre avis médical ou avant la fin de votre prise en charge, le médecin vous informera des risques auxquels vous vous exposez et vous serez entièrement responsable de votre état de santé.

L'enfant hospitalisé : Il est recommandé aux parents de rester auprès de leur enfant.

N'oubliez pas d'apporter le « doudou » qui suivra votre enfant durant tout son parcours de soins afin de créer un climat de confiance. Pensez à prendre un biberon si besoin (en validant l'autorisation par un soignant).

Pour la sortie d'un enfant, prévoir 2 adultes si le retour se fait en voiture particulière (un accompagnateur de l'enfant et un conducteur).

Identitovigilance

La Clinique du Renaison est engagée dans une démarche d'identitovigilance. La saisie précise de votre identité (nom, prénom, date de naissance) sur présentation d'une pièce d'identité officielle et de vos données administratives est pour vous gage de sécurité.

Attention : la carte vitale n'est pas un document officiel d'identité. Un bracelet nominatif vous sera remis à l'arrivée dans le service de soins. Si vous constatez des erreurs signalez-le immédiatement. Pour votre sécurité, vous serez également amené(e) tout au long de votre séjour à décliner votre identité aux différents acteurs médicaux qui vous en feront la demande.

APPEL DU LENDEMAIN : (au plus tard dans les 72h)

Suivant votre type de prise en charge, vous serez recontacté soit par téléphone soit par SMS afin d'évaluer votre état de santé.

En cas de problème lors de votre retour à domicile,

Vous pouvez joindre la clinique 24H/24H et 7j/7

Vous trouverez les numéros à contacter sur votre bulletin de sortie



Charte de la personne hospitalisée

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

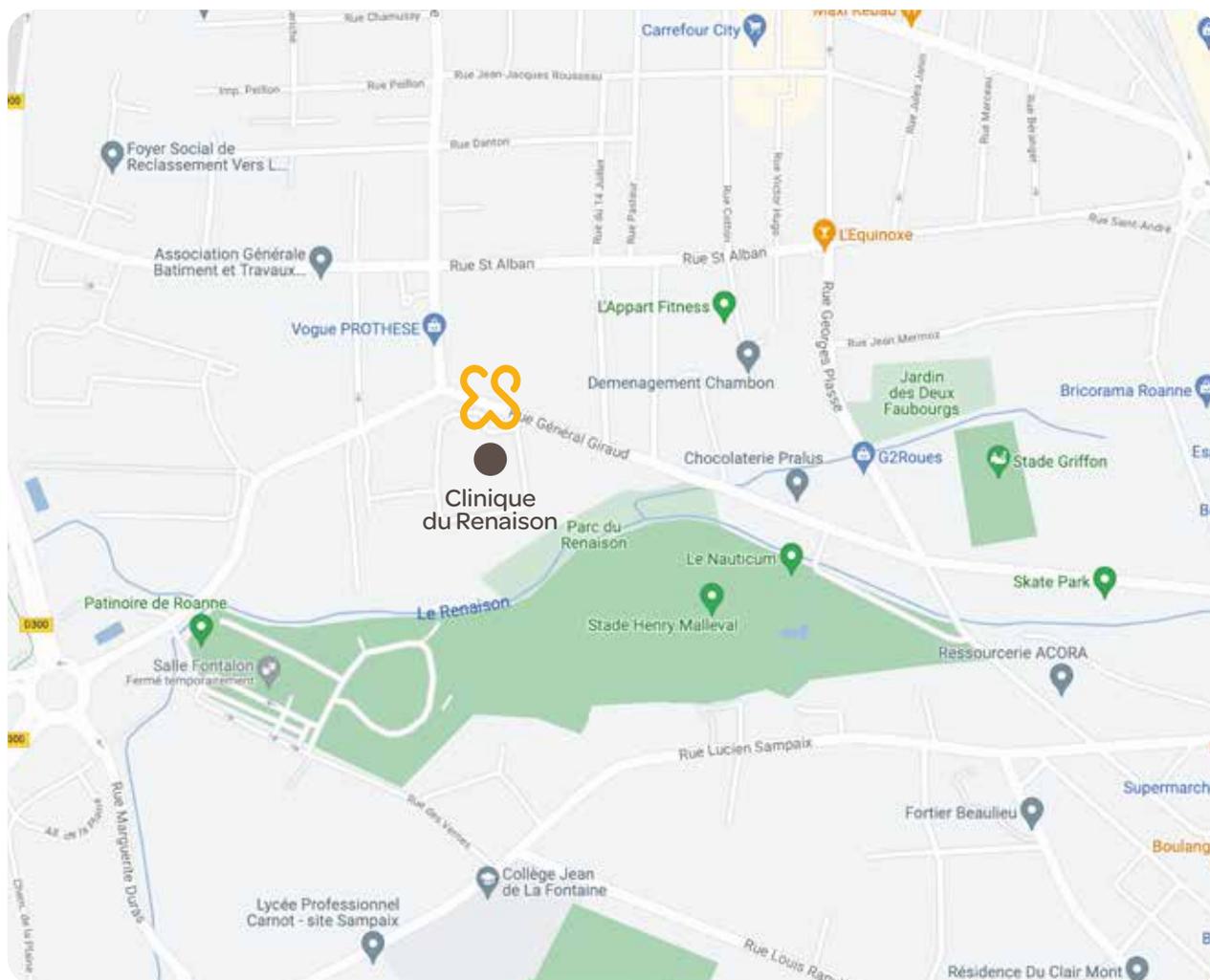
La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

N'hésitez pas à contacter l'accueil de la clinique en cas de question, ou de vous renseigner sur le site du ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr>
Cet établissement bénéficie de places de parking et chambres adaptées aux handicapés.



Accès à l'établissement

- Par les transport en commun (STAR)
Arrêt : clinique du renaison roanne
Ligne : 04 Valmy le scarabée

Clinique DU RENAISON
75, rue du Général Giraud
42300 ROANNE
Standard : 04 77 44 45 00
Office infirmier : 04 77 44 45 25
www.elsan.care/clinique-renaison